

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR

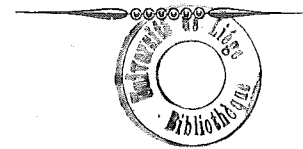
L'ABBAYE DE NEUFMOUSTIER

PRÈS DE HUY

PAR

Godefroid KURTH,

MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,  
DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

rue de Louvain, 112.

1892

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR

L'ABBAYE DE NEUFMOUSTIER

PRÈS DE HUY (1).

---

---

Extrait du tome II, n° 1, 5<sup>me</sup> série, des *Bulletins de la  
Commission royale d'histoire de Belgique.*

---

Les archives de l'abbaye de Neufmoustier reposent au dépôt de l'État, à Liège. Elles sont dans un assez bon état de conservation. Il en existe un inventaire détaillé qui a été dressé au XVIII<sup>e</sup> siècle, et dans lequel les documents sont classés, comme c'est l'habitude dans les répertoires de ce genre, d'après l'ordre topographique. La plupart des pièces signalées par cet inventaire existent encore, notamment deux fardes de chartes originales allant du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Il n'y a pas de cartulaire proprement dit, et il ne paraît pas qu'il y en ait jamais eu; toutefois, un certain nombre de pièces particulièrement importantes ont été transcrites, à plusieurs reprises, dans des registres spéciaux, et c'est de ceux-ci que je veux entretenir le lecteur.

---

(1) Cette notice devait paraître avant mon étude sur Maurice de Neufmoustier, publiée dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 5<sup>e</sup> série, t. XXIII (1892). Des circonstances indépendantes de ma volonté en ayant retardé la publication, il s'est fait que plusieurs affirmations contenues dans le travail en question étaient restées dépourvues de leurs preuves, qu'on trouvera ici.

Je dois des remerciements à M. Van de Casteele, conservateur des archives de l'État, à Liège, dont l'obligeance envers les visiteurs de son dépôt ne se dément jamais, et m'a été particulièrement précieuse cette fois.

Ces registres, ou, si l'on me permet de les appeler ainsi, ces petits cartulaires sont au nombre de trois, tous sur papier. Le premier remonte au XV<sup>e</sup> siècle, le deuxième, dont il n'existe plus qu'un fragment, est du XVI<sup>e</sup>, et le troisième, du XVII<sup>e</sup>.

Le premier (A) est à l'heure qu'il est en assez mauvais état. Il ne porte ni couverture ni titre, et ne contient aucune indication quelconque sur sa provenance. Il renferme dix documents.

Le deuxième (B) est fragmentaire au commencement et à la fin. Il commence à la page 4 et s'arrête à la page 11.

Le troisième (C) est un cahier relié portant le titre suivant :

*Origines indulgentie privilegia Neomonasteriensis ecclesie necnon brevis relatio de gestis et translatione Petri venerabilis eremite fideliter ad verbum ex antiquo manuscripto collecta anno Domini 1628, jussu admodum reverendi Domini Erasmi ab Xhencheval abbatis*

Il contient les dix documents de A, mais en outre, après le septième, il intercale en entier l'histoire de la translation de Pierre l'Ermite, dont un fragment nous est conservé par B; de plus, il ajoute encore deux pièces qui manquent dans A. Il n'est donc pas copié sur A; il ne l'est pas davantage sur B, et l'*antiquum manuscriptum* dont il parle est par conséquent antérieur à ces deux recueils. Si l'on considère que l'un de ceux-ci est du XV<sup>e</sup> siècle, cela permet de faire remonter assez haut la date de la confection de cet *antiquum manuscriptum*.

Quelques-unes des pièces historiques dont je viens de parler se trouvent reproduites dans une copie de l'obituaire

de Neufmoustier, qui a été exécutée au XVII<sup>e</sup> siècle, et qui est conservée également aux archives de l'État, à Liège. Je désigne cette copie par la lettre D.

Cela fait, pour ces quatre registres réunis, un total de seize documents dont voici la liste, avec l'indication des recueils qui contiennent chacun d'eux.

1. Privilegium indulgentiarum ecclesie Novi Monasterii prope Hoyum. A, C.

2. De redemptione cruce signatorum necnon de sepulero Domini prefate ecclesie que in ejus nomine fabricata est. A, C.

3. In hac devota ecclesia que fabricata est in honore sancti Sepulcri Domini salvatoris nostri, sancti Johannis Baptiste Christi precursoris, beate Marie virginis et omnium sanctorum continentur hujus modi reliquie.

- a) Primo reliquie domini nostri Jhesu Cristi;
- b) In hac sancta cruce que est in speculo nostre ecclesie continentur hujusmodi reliquie;
- c) Item reliquie de domina nostra;
- d) Item reliquie prophetarum;
- e) Item reliquie de sanctis apostolis;
- f) Reliquie de sanctis martiribus;
- g) Reliquie sanctorum confessorum;
- h) Reliquie sanctorum virginum et viduarum. A, C.

4. Antiphona de sancta Cruce. A, C.

5. De fundatione ecclesie Novi Monasterii. A, C, et D en partie.

6. De reliquiis et privilegio prefate ecclesie Novi Monasterii. A, C.

7. De consecratione et libertate ecclesie predictae Novi Monasterii. A.

8. Histoire d'une translation de Pierre l'Ermite, sans titre. B, C, D. ✓

9. De mutatione prioratus in abbatiam per Hugonem de Petraponte episcopum leodiensem. A, B, C et D.

10. Sequuntur alia privilegia de sepulcro Domini Jherosolimitani. A, C.

11. Sequitur suffragium de sancto Johanne Baptista. A, C.

12. De libertate ecclesie novi Monasterii ab Alexandro episcopo leodiensi concessa. B.

Dans C en roman sous ce titre :

Lettre delle liberte delle eglise de Neuf Moustier deleis Huy, translatee de latin en romans.

13. De confirmatione privilegiorum Novi Monasterii per Alexandrum papam III concessa. B.

Dans C en roman sous ce titre :

Ceste li privilege delle eglise de Nouve Mostier concedit par Alexandre pape quatreme (*sic*) translate de latin en roman.

14. De donatione colonie et terre de Vierset per Waltherum dominum de Barche et ipsius uxorem facta. B.

15. De confirmatione prædictæ colonie de Vierset facta per episcopum leodiensem. B.

16. De donatione et confirmatione bonorum hereditariorum de Petit-Boin et circa per episcopum leodiensem. B.

Ces documents, comme on le voit, se partagent en trois groupes, l'un historique, l'autre liturgique, le troisième diplomatique. Je réserve pour un autre travail l'examen des deux derniers, et je consacre au premier la présente notice.

Les textes historiques que je publie ci-dessous nous racontent l'origine et les développements de la maison de Neufmoustier, ainsi que la fête de la translation des restes de Pierre l'Ermitte. Tous, sauf le dernier, se trouvent insérés, les uns dans la chronique de Gilles d'Orval, les autres dans celle d'Albéric de Troisfontaines; ils y font

partie des interpolations que ces deux ouvrages, comme l'a établi la critique, ont reçues dès leur apparition d'un chanoine de Neufmoustier. On pourrait croire, à les trouver réunies dans un recueil spécial composé à l'abbaye, qu'ils sont ici dans leur forme primitive, et qu'ils ont passé de ce recueil dans les ouvrages en question; mais ce serait une erreur. L'étude que nous ferons de chacun d'eux montrera d'une manière évidente qu'ils ont été recopiés dans Gilles d'Orval et dans Albéric de Troisfontaines, et leur rédaction garde les traces les plus manifestes de leur appartenance au corps de ces chroniques. Il en résulte qu'à l'époque où fut composé notre recueil, c'est-à-dire, tout au moins, dès le XIV<sup>e</sup> siècle (1), Gilles d'Orval et Albéric de Troisfontaines étaient les deux seules sources dans lesquelles les moines de Neufmoustier pussent aller se renseigner sur l'histoire de leur maison. Cette conclusion est importante, et nous permet de ramener à sa juste valeur l'affirmation de quelques érudits, d'après laquelle il aurait existé une chronique de Neufmoustier. C'est du moins ce que Villenfagne rapporte sur la foi du P. Stephani, qui, de son côté, invoque le témoignage de Daniel Raymundi, érudit du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais cette chronique, ignorée à l'abbaye même dès le XIV<sup>e</sup> siècle, était introuvable dès avant l'époque révolutionnaire, car, continue Villenfagne, « un de mes amis, le P. Stephani, a eu le recueil de Raimund entre les mains, mais toutes les perquisitions qu'il fit, avant les temps révolutionnaires, soit au Neufmoustier, soit dans les bibliothèques de plusieurs maisons religieuses, n'ont pu lui faire déterrer cette chronique ».

(1) V. ci-dessus p. 4.

Le P. Stephani restait convaincu toutefois de l'existence de cet ouvrage, et il croyait même pouvoir l'attribuer à Maurice de Neufmoustier (1). Je pense que, tout au contraire,

(1) VILLENFAGNE, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*. Liège, 1817, t. II, p. 448.

Puisque j'en ai ici l'occasion, je dirai ce que je suis parvenu à savoir sur ce Daniel Raymundi. Il était Liégeois d'origine, et chanoine de Saint-Materne à la cathédrale. Il mourut âgé de plus de 70 ans, le 24 mars 1654. C'était un homme instruit et un polygraphe, qui s'était essayé dans la poésie, dans la musique et dans l'histoire, tout spécialement dans l'histoire ecclésiastique et dans celle du pays de Liège. Il était fort estimé du cardinal Baronius, avec lequel il entretenait une correspondance, et auquel il rendait divers petits services littéraires; il avait notamment composé pour lui une dissertation sur saint Hubert, dont l'illustre savant, au dire de Valère André, a fait passer une bonne partie dans ses *Annales*. Ce fut sur la recommandation du cardinal que Daniel obtint son canonicat de Saint-Materne. Chapeaville a eu aussi à se louer de son obligeance, et il le remercie dans la préface de son recueil.

D'après ce qui vient d'être dit, les œuvres de Daniel auraient été nombreuses. Voici celles qui nous sont connues :

1. Poésies latines. Valère André dit qu'il y réussissait assez bien et qu'il a composé divers poèmes. Des pièces de lui se trouvent en effet : a. en tête du recueil de Chapeaville, t. I, 1612; b. en tête de l'*Histoire de sainte Julienne*, traduite du latin en français par Lambert Leruite. Liège, 1598; c. en tête des *Panegyrici* de Jean Polit. Cologne, 1588; d. en tête de l'*Histoire de sainte Julienne*, traduite du latin en français par L. Leruite, 1598.

2. *Dissertation sur saint Hubert*. C'est à ce travail sans doute qu'il est fait allusion par Valère André (v. ci-dessus), mais je ne le connais pas autrement, et je n'en ai pas trouvé de mention dans Baronius.

3. Une édition des œuvres du chanoine Nicolas, contenant la *Vie de saint Lambert* et le *Triomphe de Bouillon*. Sweertius écrivait au sujet de ce travail annoncé, s. v. *Nicolaus*: Quae omnia ex manuscriptis codicibus brevi cum notis edenda a R. V. Daniele Raimundo avide expectamus.

4. Villenfagne attribue aussi à Daniel Raymundi « un recueil inédit de nos vieux annalistes, dont Chapeaville s'est servi pour le sien ». C'est une erreur. Villenfagne a mal lu Chapeaville, qui se borne à dire: Meritas agimus grates pietate atque doctrinâ historiarumque nostrarum scientia commen-

personne n'hésitera, en présence de ce qui vient d'être dit, à croire que le P. Stephani se trompe, et qu'il n'a jamais existé de chronique de Neufmoustier, au moins depuis l'époque reculée où fut composé le recueil que j'étudie. Dira-t-on qu'il a pu en exister une antérieurement à Maurice, et que c'est de là que cet auteur aura tiré les renseignements sur son abbaye qu'il a ajoutés au texte de Gilles et d'Albéric? Moins encore, car on verra plus loin que la plupart des renseignements qu'il nous communique reposent sur la tradition orale, et que les autres peuvent fort bien avoir été puisés dans des documents diplomatiques. Il est d'ailleurs certain qu'à la date où il écrivait, Neufmoustier non seulement n'avait pas de chronique, mais avait même égaré ses principales chartes, telles que le diplôme de fondation, celui de l'érection de la maison en abbaye par Hugues de Pierrepont, et plusieurs autres, qui n'ont jamais été retrouvés. Bien plus, la mémoire même du fondateur de la maison semblait sur le point d'être oubliée, et il fallut l'arrivée à Neufmoustier d'un homme comme Jacques de Vitry, il fallut la lecture de son *Histoire de la Terre Sainte* pour susciter enfin, parmi les

dabili viro Domino Danieli Raymundi S. Materni in ecclesiâ cathedrali Leodiensi canonico, qui nobis fidele exemplar ex pervetusto membraneo ecclesiae collegiatae S. Materni Leodiensis codice desumptum adjecit (Il s'agit d'un manuscrit de la chronique d'Heriger et d'Anselme.) Chapeaville, tome I, *praefat.*

V. sur ce personnage: VALÈRE ANDRÉ, *Bibliotheca belgica*. Louvain 1645.

SWEERTIUS, *Athenae Belgicae*. Anvers, 1628.

VAN DER MEER, *Bibliothèque des écrivains liégeois* (ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles).

CHAPEAVILLE, *Gesta Pontificum*, etc., t. I, *praef. ad lectorem*.

DE THEUX, *Bibliographie liégeoise*, 2<sup>e</sup> édition (table des matières).

chanoines, l'enthousiasme pour les grands souvenirs de leur foyer! Nous devons donc biffer la prétendue chronique de Neufmoustier de la liste des ouvrages perdus du moyen âge. Elle n'a jamais existé, et l'histoire de Neufmoustier n'a été écrite que sous forme d'interpolations à Gilles et à Albéric, par le chanoine de cette maison qui florissait dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Cet interpolateur n'est autre que le chanoine Maurice, l'ami de Gilles d'Orval, et à qui ce dernier avait envoyé le manuscrit de sa chronique en le priant de la reviser. Voilà ce qui, je pense, ressortira nettement de l'étude critique à laquelle je soumetts les fragments reproduits dans le recueil de Neufmoustier. Il a fallu bien du temps avant qu'une démonstration de ce genre devint possible, et il est curieux de voir les incertitudes et les tâtonnements de la critique devant les interpolations hutoises des deux chroniqueurs. Fondues dans leur texte de manière à être souvent confondues avec l'œuvre originale, elles ont causé des difficultés inextricables à plusieurs générations de savants. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Leibnitz, le premier éditeur d'Albéric de Troisfontaines, induit en erreur par les interpolations hutoises, avait pris Albéric pour un moine du diocèse de Liège (1). Le P. Lelong, après avoir hésité entre un Albéric de Troisfontaines et un Albéric de Neufmoustier, finit par se prononcer en faveur de cette dernière hypothèse (2). Dom Clément crut devoir admettre deux auteurs : un Albéric de Trois-

(1) *Accessiones historicae*. Leipzig, 1698.

(2) LE P. LELONG, *Bibliothèque historique de la France*, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 151.

fontaines et un anonyme de Huy (1). Petit-Radel, lui, s'en tint à un auteur unique, mais enrichi par un interpolateur (2) : il était sur la voie, malheureusement il se laissa égarer par sa fâcheuse conjecture que l'auteur était un chanoine anonyme de Neufmoustier, et qu'Albéric n'était qu'un interpolateur qui aurait été moine cistercien du Val-Saint-Lambert. Ernst retourna à l'hypothèse de la pluralité des auteurs : il en admit jusqu'à trois, tous moines de Neufmoustier, et dont le dernier pouvait être Maurice, l'ami de Gilles d'Orval (3). C'était la première fois que Maurice apparaissait dans le problème : on approchait de la solution. Villenfagne, avec l'hypothèse de deux auteurs du nom d'Albéric, et d'un continuateur nommé Maurice, ne faisait que présenter sous une autre forme les idées d'Ernst (4). Malheureusement, Wilmans ne sut pas rester sur la piste trouvée par l'érudition locale des deux savants liégeois, et il se remit à tourner autour d'un auteur unique qu'il appela Albéric de Neufmoustier (5). Enfin, Scheffer-Boichorst parvint, grâce à une étude approfondie du texte d'Albéric, à fixer définitivement nos idées : il établit qu'il y avait un auteur unique doublé d'un interpolateur; il prouva que l'auteur était bien le moine cistercien Albéric, de l'abbaye de Troisfontaines en Champagne, et que l'interpolateur était un chanoine

(1) *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, t. XIII, préf., § XLIV.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 279.

(3) ERNST, *Histoire du Limbourg*. Liège, 1858, t. II, p. 7 de l'appendice, note complétée par l'éditeur Lavalleye.

(4) VILLENFAGNE, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*. Liège, 1817, t. II, pp. 435 et suivantes.

(5) WILMANS, *Ueber die Chronik Alberichs*. (Pertz, *Archiv*, t. X, 1849.)

chanoines, l'enthousiasme pour les grands souvenirs de leur foyer ! Nous devons donc biffer la prétendue chronique de Neufmoustier de la liste des ouvrages perdus du moyen âge. Elle n'a jamais existé, et l'histoire de Neufmoustier n'a été écrite que sous forme d'interpolations à Gilles et à Albéric, par le chanoine de cette maison qui florissait dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Cet interpolateur n'est autre que le chanoine Maurice, l'ami de Gilles d'Orval, et à qui ce dernier avait envoyé le manuscrit de sa chronique en le priant de la reviser. Voilà ce qui, je pense, ressortira nettement de l'étude critique à laquelle je sou mets les fragments reproduits dans le recueil de Neufmoustier. Il a fallu bien du temps avant qu'une démonstration de ce genre devint possible, et il est curieux de voir les incertitudes et les tâtonnements de la critique devant les interpolations hutoises des deux chroniqueurs. Fondues dans leur texte de manière à être souvent confondues avec l'œuvre originale, elles ont causé des difficultés inextricables à plusieurs générations de savants. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Leibnitz, le premier éditeur d'Albéric de Troisfontaines, induit en erreur par les interpolations hutoises, avait pris Albéric pour un moine du diocèse de Liège (1). Le P. Lelong, après avoir hésité entre un Albéric de Troisfontaines et un Albéric de Neufmoustier, finit par se prononcer en faveur de cette dernière hypothèse (2). Dom Clément crut devoir admettre deux auteurs : un Albéric de Trois-

(1) *Accessiones historicae*. Leipzig, 1698.

(2) LE P. LELONG, *Bibliothèque historique de la France*, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 151.

fontaines et un anonyme de Huy (1). Petit-Radel, lui, s'en tint à un auteur unique, mais enrichi par un interpolateur (2) : il était sur la voie, malheureusement il se laissa égarer par sa fâcheuse conjecture que l'auteur était un chanoine anonyme de Neufmoustier, et qu'Albéric n'était qu'un interpolateur qui aurait été moine cistercien du Val-Saint-Lambert. Ernst retourna à l'hypothèse de la pluralité des auteurs : il en admit jusqu'à trois, tous moines de Neufmoustier, et dont le dernier pouvait être Maurice, l'ami de Gilles d'Orval (3). C'était la première fois que Maurice apparaissait dans le problème : on approchait de la solution. Villenfagne, avec l'hypothèse de deux auteurs du nom d'Albéric, et d'un continuateur nommé Maurice, ne faisait que présenter sous une autre forme les idées d'Ernst (4). Malheureusement, Wilmans ne sut pas rester sur la piste trouvée par l'érudition locale des deux savants liégeois, et il se remit à tourner autour d'un auteur unique qu'il appela Albéric de Neufmoustier (5). Enfin, Scheffer-Boichorst parvint, grâce à une étude approfondie du texte d'Albéric, à fixer définitivement nos idées : il établit qu'il y avait un auteur unique doublé d'un interpolateur ; il prouva que l'auteur était bien le moine cistercien Albéric, de l'abbaye de Troisfontaines en Champagne, et que l'interpolateur était un chanoine

(1) *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, t. XIII, préf., § XLIV.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 279.

(3) ERNST, *Histoire du Limbourg*. Liège, 1858, t. II, p. 7 de l'appendice, note complétée par l'éditeur Lavalleye.

(4) VILLENFAGNE, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*. Liège, 1817, t. II, pp. 433 et suivantes.

(5) WILMANS, *Ueber die Chronik Alberichs*. (Pertz, *Archiv*, t. X, 1849.)

de Neufmoustier (1). On tenait ainsi les éléments de la solution. D'autre part, J. Heller, dans ses recherches sur la chronique de Gilles d'Orval (2), parvenait à déterminer avec exactitude la part qui revenait, dans l'œuvre de celui-ci, à son interpolateur hutois, et il émettait la supposition que cet interpolateur pouvait bien être le chanoine Maurice. Je crois pouvoir faire un pas de plus, et affirmer que Maurice est l'interpolateur non seulement de Gilles d'Orval, mais encore d'Albéric.

Tout me mène à cette conclusion. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la vie littéraire était bien faible à Neufmoustier : un seul homme y ranima le culte du passé, c'est précisément le chanoine Maurice. Maurice était lettré; il avait lu les chroniqueurs anciens et ceux de son temps; il avait le culte du passé. Gilles d'Orval avait en lui une si grande confiance, qu'il lui remit sa chronique de Liège en le priant de la reviser : une telle demande suppose, chez le reviseur, une érudition égale à celle de l'auteur. Si donc nous trouvons aujourd'hui, dans la chronique de Gilles, la preuve qu'une révision de cet ouvrage a eu lieu effectivement, et qu'elle a pour auteur un moine de Neufmoustier, pouvons-nous raisonnablement nous dérober à la conclusion que ce travail est dû à Maurice? Quant aux interpolations d'Albéric, il est à remarquer, non seulement qu'elles sont de la même date que celles de Gilles, et qu'elles ont aussi pour auteur un moine de Neufmoustier, mais encore qu'elles roulent sur les mêmes sujets, à savoir l'histoire

(1) Dans la préface de son édition d'Albéric. (Pertz, *Scriptor.*, t. XXIII, pp. 631 et suiv.)

(2) Voir la préface de son édition de Gilles d'Orval. (Pertz, *Scriptor.*, t. XXV, pp. 3 et suiv.)

de Huy et celle de l'abbaye, qu'elles ne se contredisent pas entre elles, qu'elles s'emboîtent parfaitement les unes dans les autres, et qu'elles se complètent mutuellement. Cette circonstance est remarquable. Bien que consignés dans deux ouvrages différents, les deux groupes de notes forment un seul tout, dans lequel aucune ne fait double emploi, absolument comme si leur auteur avait considéré les deux chroniques de Gilles et d'Albéric comme deux ouvrages inséparables et constituant les deux tomes d'un même livre. Or, il en était réellement ainsi pour l'interpolateur hutois, et voici comment.

L'abbaye cistercienne d'Orval était une colonie de celle de Troisfontaines, et, selon l'usage dans la famille monastique de Cîteaux, elle était rattachée par les relations les plus étroites à la maison mère, si bien qu'on peut dire qu'il ne se passait rien d'important dans l'une qui restât étranger à l'autre. D'autre part, nous voyons qu'Orval possédait à Huy et dans les environs, dès les premiers temps de sa fondation, un ensemble de biens assez considérable pour nécessiter la création, dans la ville même, d'un refuge, dont l'existence nous est attestée à une date aussi ancienne que 1209. Grâce à ce refuge, à la tête duquel se trouvaient des moines de l'abbaye, la ville de Huy avait avec Orval des rapports fréquents. Dès 1175, nous rencontrons parmi les moines d'Orval un frère nommé Jean de Huy, et sur les cinquante et un abbés que cette maison a eus au cours de son existence, trois sont des Hutois (1). C'est l'abbé d'Orval, Remy de Longuyon, qui présida à la réclusion de sainte Ivette de Huy, en 1192,

(1) Voir GOFFINET, *Cartulaire d'Orval*. Bruxelles, pp. xxxiii-xxxv.



et plus tard, lorsque les deux fils de cette sainte embrasèrent la vie monastique, ils entrèrent l'un à Orval, l'autre à Troisfontaines (1). Je pense même que Gilles, qui appartenait par sa naissance au pays de Liège, n'a été mis en relation avec l'abbaye que par cet établissement, et j'ai tout lieu de croire qu'il aura passé un assez bon laps de temps dans ce refuge même. En effet, comment s'expliquer autrement son intimité avec Maurice, qui est un Hutois, et qui ne paraît pas avoir voyagé? Sa chronique, abstraction faite des interpolations de Maurice, atteste une connaissance assez étendue des choses hutoises, et il faut tout au moins admettre qu'il aura passé par Huy, puisqu'il cite un vers qui se trouvait dans un livre donné à la collégiale de Huy par l'évêque Théoduin (2)!

Quoi qu'il en soit, nous voyons, par ce qui précède, que les deux chroniques sont arrivées à Neufmoustier par le même canal, c'est-à-dire par le refuge, et que l'auteur qui les a interpolées avait conscience de leur connexité, ce qui explique qu'il n'ait pas cru devoir se répéter de l'une à l'autre. S'il y avait eu deux interpolateurs, on ne comprendrait pas comment une coïncidence aussi frappante aurait pu se produire : tout au contraire, il est manifeste que, chacun des deux voulant inscrire les faits les plus remarquables, l'histoire de la fondation de Neufmoustier et celle de la mort de Pierre l'Ermite, par exemple, auraient été racontées deux fois.

Je me bornerai, pour le moment, à ces considérations,

(1) Voir la Vie de sainte Ivette, par Hugues de Floresse, dans les *Acta Sanctorum*, 13 janv., t. 1.

(2) Gilles d'Orval III, 1 dans Pertz, *Scriptor.*, t. XXV, p. 78.

mais je me propose de présenter, à l'occasion des divers textes que nous allons passer en revue, certaines observations spéciales qui achèveront, je pense, la démonstration de ma thèse.

### § 1.

Le premier texte dont nous ayons à nous occuper est celui qui raconte l'histoire de la fondation de Neufmoustier et de la mort de Pierre l'Ermite. Ce document, qui se trouve dans A et dans C, et qui, probablement, figurait aussi sur une des premières pages manquantes de B, a déjà été publiée par Polain (1), et, plus tard, d'après lui, par Hagenmeyer (2).

Composé d'éléments hétérogènes, qui sont faciles à discerner à première vue, il a été compilé après le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle d'après plusieurs textes antérieurs. Le premier de ces textes est un passage de la chronique d'Albéric de Troisfontaines (3), racontant les circonstances d'après lesquelles l'abbaye de Neufmoustier aurait été fondée à la suite d'un vœu fait par les compagnons de voyage de Pierre l'Ermite, pendant la traversée du retour en Europe. Le second est une annotation qui a été écrite vers la même époque, à Neufmoustier, en marge du manuscrit original de Gilles d'Orval; elle racontait comment, après sa mort, Pierre l'Ermite, enterré humblement en dehors de l'église, avait été à peu près oublié dans son monastère, jusqu'à ce que la chronique de Jacques de Vitry, apportée à Neufmoustier, y raviva son souvenir, et

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, deuxième partie, p. 391 (1854).

(2) HAGENMEYER, *Peter der Eremiten*. Leipzig, 1879, pp. 365 et suivantes.

(3) A. 1101 dans Pertz, *Scriptor.*, XXIII, p. 815.

comment, alors, on décida de faire la translation de ses restes en 1242. Elle se terminait par l'épithaphe de Pierre l'Ermite, suivie de quelques vers consacrés à sa mémoire par maître Godin (1).

Le troisième texte, enfin, est également une note marginale du manuscrit de Gilles d'Orval, relatant la légende de la vision que Pierre l'Ermite aurait eue à Jérusalem, et à la suite de laquelle il serait venu trouver le pape Urbain II (2).

Ces trois textes, primitivement indépendants l'un de l'autre, bien que tous les trois semblent dériver d'un seul et même auteur, le compilateur les a réunis et fondus de manière à donner l'impression d'un récit historique continu et original. La preuve qu'avant cette opération ils avaient une existence indépendante nous est fournie par D. L'auteur qui a complété le document, après avoir reproduit le premier texte et la première moitié du second, laisse de côté le reste de celui-ci, ainsi que le troisième, pour faire suivre la liste des prieurs et des abbés de Neufmoustier, empruntée elle aussi à Albéric de Troisfontaines. De la sorte, le document A C et le document D sont deux compilations formées chacune par la combinaison différente de plusieurs notes trouvées dans Gilles d'Orval et dans Albéric de Troisfontaines. Ces notes, isolées dans ces deux chroniqueurs, font à première vue, dans nos deux documents, l'effet d'un texte unique : mais la soudure en est restée assez apparente pour qu'avec un peu d'attention il soit impossible de s'y méprendre.

Il me reste à faire quelques observations au sujet de

(1) Voir la chronique de Gilles d'Orval, III, 17 dans Pertz, *Scriptor.*, XXV, p. 93.

(2) *Id. ibid.*, l. c.

chacun de ces textes. En ce qui concerne le premier, celui qui est dans Albéric, il trahit une étroite parenté avec la notice consacrée à Pierre l'Ermite dans l'obituaire de Neufmoustier (1). De part et d'autre, il est dit que Pierre revient *ad natale solum*, et cette coïncidence, qui était certes bien loin d'être nécessaire, a tout au moins de quoi surprendre. Une autre coïncidence est à noter : la courte notice de l'obituaire nous apprend que Pierre fonda Neufmoustier, à la prière de diverses personnes, dont les unes étaient nobles et les autres ne l'étaient pas (*ad petitionem quorundam virorum nobilium et ignobilium*), et ce passage trouve son pendant dans celui d'Albéric disant qu'il revenait de Terre Sainte *cum aliis etiam viris nobilibus et ignobilibus*. La relation entre les deux écrits est donc manifeste. Or, on ne peut pas soutenir qu'Albéric ait copié l'obituaire de Huy, vu que sa notice est beaucoup plus détaillée et plus explicite ; on soutiendra moins encore que l'obituaire de Huy ait dû copier le chroniqueur champenois au sujet d'événements que celui-ci ne pouvait apprendre qu'à Huy, qu'à Neufmoustier, sans compter que le manuscrit de l'obituaire est lui-même du XIII<sup>e</sup> siècle, et par conséquent contemporain d'Albéric. Que conclure de tout cela, si ce n'est que l'auteur qui a introduit dans

(1) Voici cette notice : VII id, jul. Obiit dominus Petrus pie memorie venerabilis sacerdos et heremita qui primus predicator sancte crucis a Domino meruit declarari. Hic post acquisitionem sancte terre cum rever-sus fuit ad natale solum ad petionem (*sic*) quorundam virorum nobilium et ignobilium fundavit ecclesiam istam in honore sancti sepulchri et beati Johannis Baptiste in qua idoneam elegit sibi sepulturam, pro quo habemus tres solidos Leodienses in die anniversarii sui super domum Petri descalciati. *Une main postérieure a ajouté en cursive noire* : Anno Dm. MCXV ob.

Obituaire de Neufmoustier, à l'Institut archéologique de Liège, f. 81.

Albéric la notice sur Pierre l'Ermitte est le même moine de Neufmoustier qui a consacré au même personnage la mention inscrite dans l'obituaire? Nous voilà, encore une fois, ramenés devant le chanoine Maurice.

Pour ce qui est du second texte, dont la plus grande partie nous est conservée dans une note marginale de Gilles d'Orval, sa provenance hutoise n'est pas moins manifeste.

L'auteur y parle en moine de Neufmoustier, et dit nous en racontant ce que cette abbaye a fait pour honorer les restes de son fondateur en 1242. Comme le manuscrit de Gilles d'Orval, achevé dès 1247, a été annoté à Huy peu après 1251, et que la note en question est de la main du chanoine de Neufmoustier auquel il avait communiqué son œuvre avec prière de la compléter, nous tenons ici une précieuse indication sur la date et sur l'auteur de cette note.

Le troisième texte enfin, qui nous est également conservé dans une note marginale, aujourd'hui mutilée, de la chronique de Gilles d'Orval, écrite de la même main que la seconde, émane incontestablement du même auteur hutois, qui n'est autre que Maurice.

*De fundatione ecclesie Novi Monasterii.*

Anno Domini millesimo centesimo primo cum Cono comes de Monte Acuto et Lambertus ejus filius comes de Claro Monte (leodiensis dyocesis) cum aliis etiam viris nobiles et ignobiles inter quos etiam erat venerabilis sacerdos Petrus Heremita cum quibusdam burgensibus qui cum duce Godefrido de Bullone in subsidium sancte terre fuerunt ad natale solum revertenterentur et cum essent in mari in maximo discrimine positi ita ut de salute sua omnes desperarent communi consensu parique voto humili prece voverunt Deo et Domino

nostro Jesu Christo construere ecclesiam si eos Dominus liberaret ab hiis eminentibus periculis, statimque voto completo sequitur tanta maris tranquillitas et aeris serenitas ut celum posset comparari saphyro purissimo. Cumque ad Galliam Belgicam predicti peregrini Dei pervenissent volentes satisfacere voto promisso Petrum Heremitam accesserunt exorantesque ac plurima munera sibi largientes quatinus Deo adimpleat quod promiserunt. Qui zelo Dei beatus Heremita accinctus instinctu predictorum Huyum veniens ad orientem plagam ejusdem opidi in loco ubi choreas soliti erant burgenses ducere (1) ecclesiam fundavit in honore sepulcri Domini ac beati Johannis Baptiste ob venerationem et recordationem ecclesie Jherosolimitane in quorum honore eadem ecclesia dicitur esse fundata, ibi sub regula beati Augustini instituit canonicos regulares quos confratres fecit Jherosolimitane ecclesie. In qua etiam ecclesia dictus dominus Petrus apostolicis actibus egregiis et innumeris virtutibus jugiter pollens primus fuit prior et tutor. Consummato autem vite sue curriculo in bona senectute quinto decimo prioratus sui anno diem clausit extremum octavo idus Julii cujus corpus mandatur sepulture a toto clero et populo hoiensi in latus prefate ecclesie versus austrum extra ecclesiam contra altare beati Stephani martiris post cujus obitum plures priores sive prepositi successerunt et eandem ecclesiam rexerunt per centum et octo annos eandemque sedem habebant in generali synodo quam modo habent abbates, excepto quod baculum pastorem non tenebant. Sed sequenti tempore cum liber quidam editus a magistro Jacobo Aconensi episcopo deveniret in manus nostras in quo multa et in aliis libris de eo legissemus, deliberavimus communi assensu abbatis et capituli transferre solenniter ipsum a loco extra ecclesiam ubi olim sepultus

(1) Cf. une autre note d'Albéric en 1224, qui est de la même provenance, et dans laquelle il est question de ces divertissements des bourgeois de Huy.

fuerat in cripta prefate ecclesie abbate Hermanno et conventu divina ibidem celebrantibus ibique eum reponentes cum extremo gaudio in locello lapideo habente deintus scrinium bene *graciarum* (1) honorifice recondite sunt ejus reliquie tempore domus Roberti leodiensis episcopi, Mauritio ejusdem ecclesie canonico omnia supradicta procurante. Acta sunt hec (2) anno millesimo ducentesimo quadragesimo secundo decimo quinto kalendas novembris lapide marmoreo desuper locato ante altare duodecim apostolorum habente ymaginem ipsius in hujusmodi titulo :

Inclita per merita clarus jacet hic Heremita  
 Petrus qui vita verus fuit Israelita  
 Hac modo Petre petra premeris quamvis super ethra  
 Vivere cum petra Christo credaris in ethra.

Item de eodem magister Godinus (3) :

Nasceris Ambianis Petre mundi spretor inanis  
 Ac ibi degis ita quod diceris hinc Heremita  
 Presbiter efficeris mare transis flens revereris  
 Templi Dei, fentem recreat vox celica mentem  
 Inde crucis Christi devotus preco fuisti  
 Tecum posse (4) ducis Godefridi trans mare ducis  
 Te duce terra datur sacra nostris gens que fugatur  
 Victor Petre redis hujus et auctor es edis.

(1) Compositum *C. serratum Ægid. Aur.*

(2) Mauritio . . . . . hec manque dans la copie de Neufmoustier. J'ai fait diverses conjectures sur la raison qui a fait disparaître de la copie ces quelques lignes d'Orval, mais aucune ne me satisfait, et peut-être la chose s'explique-t-elle tout simplement par une distraction du copiste.

(3) Magister Godinus. L'obituaire de Neufmoustier contient sur ce personnage la notice suivante :

X Kal. jun Obitus magistri Godini canonici hoiensis qui nobis extitit multum familiaris et amicus, pro quo habemus in die anniversarii sui VI sol. quos accepimus.

(4) *Castra C.*

De isto Petro Heremita qualiter vixerit quantaque per eum Dominus operare dignatus est quod eo orante ad sepulcrum ejus in monte Calvarie bis ei apparuit dicens : Petre quomodo pateris quod locus mei sepulchri inhabitatur ab ethnicis ? Si quis nosse desiderat gesta ejus preclara et revelatu digna in historia Jherosolimitana relegat, et de hiis ista mihi sufficiant.

§ 2.

Le second document se contente de reproduire, en le faisant précéder d'une date, un passage de Gilles d'Orval sur l'origine du *privilege des croisés* dont jouissait Neufmoustier. Qu'on ne s'avise pas de croire que notre document serait l'original, et Gilles d'Orval le copiste. D'abord, dans Gilles d'Orval, les deux éléments dont la réunion constitue notre texte sont très faciles à discerner : le récit est de lui, l'analyse de la charte est ajoutée en marge, de la main de son interpolateur hutois. Ensuite, le passage est à sa place dans Gilles, où il fait partie intégrante d'un tout organique ; ici, il se caractérise comme un fragment. Enfin, notre copiste a commis une grosse erreur de date ; alors que, dans Gilles, le *his etiam diebus* qui introduit l'épisode se rapporte à l'année (1106), le copiste hutois écrit bravement : *Anno Domini millesimo centesimo decimo quarto*. D'où vient cette erreur ? Précisément de ce que le copiste a lu d'une manière distraite le passage de Gilles d'Orval où il a copié son texte. Gilles d'Orval, en effet, après avoir rapporté qu'en 1106 (*his diebus*) Pierre l'Ermite fonda Neufmoustier, ajoute tout ce qui lui reste à dire sur ce personnage, y compris la mention de sa mort arrivée le 15 juillet 1115. La note non datée, et relative au *privilege des croisés*, que l'interpolateur de Gilles avait inscrite de sa main au bas

de la page, et qui venait par conséquent immédiatement après le récit de la mort de Pierre, pouvait de la sorte, pour un lecteur distrait, paraître datée de 1115. Notre copiste a été ce lecteur distrait, et, grâce à son étourderie, nous tenons une preuve décisive que son texte est copié sur Gilles d'Orval.

*De reliquiis et privilegio prefate ecclesie Novi Monasterii.*

Anno Domini millesimo centesimo decimo quarto predictus dompnus Petrus Heremita qui cum Godefrido duce Bullone Jherosolimam profectus fuerat acceptis reliquiis a domino Arnulpho Jherosolimitano patriarcha de sepulcro Domini et de reliquiis beati Johannis Baptiste cum privilegio cruce-signatorum domno Oberto Leodiensi episcopo transmissio in quo privilegio testante Alexandro primo Leodiensi episcopo qui ipsum vidit et tenuit continebatur inter cetera (1) : « Si quis autem de vobis orationis gratia sepulcrum Domini adire voverit et penuria vel tarditate sive alia qualibet corporis molestia prepediti perficere non potuerit, ex concessione pie memorie Dni Arnulphi patriarche Jherosolimitani et canonicorum sancti sepulcri Domini, sicut eorum litteris domino Oberto Leodyensi episcopo predecessori nostro missis accepimus

(1) Le chanoine Maurice commet lui-même ici une singulière erreur. Il cite, sur la foi de l'évêque Alexandre, qui aurait eu le document entre les mains, un passage du prétendu privilège envoyé par le patriarche Arnulf à l'évêque Othert. Or, le passage en question n'est autre chose qu'un fragment textuel d'une charte d'Alexandre lui-même, conférant aux pèlerins empêchés d'aller en Terre-Sainte la faveur de s'acquitter de leur vœu à Neufmoustier, en vertu du privilège concédé, dit-il, par le patriarche Arnulf à Othert. Mais Alexandre ne dit nullement qu'il a vu ce document, et encore moins en reproduit-il un fragment ; son texte laisse bien plutôt croire qu'il n'a jamais vu la charte en question.

concedimus illis pro penitentia ut ad predictam in honore sancti sepulcri ecclesiam votum expleant. Quatinus omnium beneficiorum que hic et ibi aguntur participes facti cooperante spiritu sancto bravium vite eterne percipiant. Amen.

§ 3.

Ce texte est reproduit dans A et dans C ; il en existe une copie suivie de cette attestation :

Concordat cum originali quod testor J. F. J. Frerier notarius publicus et apostolicus in fidem . . . . . c.

Je ne sais de quel original le notaire veut parler ; au surplus, notre texte n'est, encore une fois, que la reproduction littérale d'un passage de Gilles d'Orval, III, 24, suivi d'une note marginale de l'interpolateur hutois. Cette note est une citation de la charte de l'évêque Alexandre, et commence par ces mots : *Et ut verbis ipsius episcopi utar*, mais la citation de Maurice se prolonge au delà de ce qui se trouve dans notre texte, et reproduit les souscriptions de tous les témoins avec l'indication des dates.

Il est fort à regretter que l'original de la charte ici analysée, et qui existait encore en 1242, ait disparu depuis lors. Cet original est rappelé dans une autre charte, non datée, du même Alexandre, qui existe encore aux archives de Liège dans une copie du XVI<sup>e</sup> siècle.

*De consecratione et libertate ecclesie Novi Monasterii.*

Anno Domini millesimo centesimo trigesimo, undecimo Kalendas octobris, Alexander primus hujus nominis leodiensis episcopus prædictam ecclesiam dedicavit et consecravit in honorem sancti Sepulchri Domini et beati Johannis Baptistæ præsidente apostolicæ sedi Innocentio secundo et Lothario

Romanorum imperatore et semper augusto et eam sub tutela suâ suscepit et ad perfectum opus quasi pater proprius perduxit. Ubi idem Alexander pontifex in die consecrationis super altare obtulit plurima videlicet utriusque testamenti biblias cum calice argenteo præsentibus Wascelino sancti Laurentii Azone (1) de Publico Monte et Richardo Floressiensi abbatibus et Rasone decano Sancti Lamberti cum aliis plurimis tam clericis quam laicis [et ut verbis ipsius episcopi utar quæ continentur in privilegio prædictæ ecclesiæ : « Feci eam liberam cum toto claustro et situ tam in decimatione quam in ceteris exactionibus, remotâ itaque omni occasione controversiæ, concordiæ et mutæ invicem dilectionis gratia decrevi ut ecclesia beatæ Mariæ mater, ista esset filia, ita videlicet ut idem jus et privilegium sub ipsâ matre haberet in suo ordine, quod ecclesiæ quæ sunt Leodii sub suâ matre retinent. Dehinc etiam coram omnibus qui aderant dotavi eam de quatuor mansis Tyhangiensi fundi (2) et de cursu aquæ Mosæ a primâ parte superioris insulæ quæ est contra Sanctum Georgium usque ad ultimam partem inferioris insulæ quæ est contra Plumberium montem et de veriscapio utriusque ripæ. Ut autem hoc ratum foret et firmum sigilli mei impressione signari feci in præsentia præfatorum dominorum et aliorum plurimorum tam clericorum quam laicorum.

## § 4.

Nous avons ici l'histoire de la mutation du prieuré de Neufmoustier en abbaye, l'an 1208, sous le règne de Hugues de Pierrepont, évêque de Liège. Elle se trouve tout entière dans la chronique d'Albéric de Troisfontaines,

(1) Fasone A.... sone C. La copie de Frerier laisse le nom en blanc.

(2) In Hangiensi fundo Aegid. Aureaev.

On voit que notre texte n'est pas sans utilité, puisque sans lui nous ne connaîtrions pas le nom de la donation de Tibange, et que nous nous trouverions devant une énigme topographique de plus.

taines, à l'année 1208 (1), à part la première phrase qui est faite pour servir d'introduction. On ne peut douter qu'elle n'en soit tirée. Mais le passage d'Albéric lui-même lui a été fourni par le Hutois que nous avons maintenant le droit, je pense, d'appeler le chanoine Maurice. Il était facile, à la date où écrivait Maurice, de se souvenir de tous ces faits : ils devaient avoir été mis par écrit, peut-être dans un acte diplomatique aujourd'hui perdu ; la précision des détails dans lesquels entre le narrateur ne permet pas d'en douter. Où aurait-il appris la participation de Jean de Nivelles, de Pierre l'Écolâtre, de Jean de Lierre ? Quant à la succession des prieurs et des abbés, il l'a évidemment trouvée dans les archives de Neufmoustier.

*De mutatione prioratus in abbatiam per Hugonem de Petraponte episcopum leodiensem (2).*

Cum (3) ecclesia Novi Monasterii fuisset prioratus a Petro heremita usque ad tempora Hugonis de Petraponte, episcopi leodiensis, idem pontifex instituit in dicta ecclesia primum abbatem anno Domini millesimo ducentesimo octavo. Dominus Renerus prior (4) Novi monasterii præscripti hortatu quorundam virorum religiosorum prioratum suum resignavit. Quod cum pervenisset ad aures venerabilis viri Domni Hugonis episcopi statim instinctu virorum religiosorum et magistrorum (5) videlicet (6) Joannis de Nivella, Petri scolastici (7)

(1) Pertz, *Scriptor.*, XXIII, p. 888.

(2) Tout ce texte, à partir de la deuxième phrase, est dans Albéric de Troisfontaines, a. 1208, p. 888.

(3) Ergo D.

(4) Ultimus D.

(5) Et magistrorum manque B.

(6) P. s. manque B.

(7) Alexandrum filium militis de Florion D.

sancti Lamberti, Joannis de Lyro et aliorum multorum, tum propter ampliorem villae Hoyensis, tum propter amœnitatem et situm loci et ecclesiae exaltationem illum prioratum anno Domini praescripto mutavit in abbatiam, ibique Alexandrum, praefatae ecclesiae concanonicum (1), licet non multum litteratum, corpore castum et decorum (2) de voluntate quorundam capituli sui, et consilio supradictorum virorum instituit in vigilia divisionis apostolorum, et in sequenti assumptionis Beatae Mariae Virginis, idem pius episcopus praedictum Alexandrum benedixit in abbatem in supradicta (3) ecclesia, praesentibus plurimis personis ecclesiasticis, et saecularibus, evolutis a die foundationis praefatae ecclesiae centum et octo annis. In quibus isti subsequentes post Petrum heremitam fuerant priores sive praepositi secundum morem ecclesiae sancti Sepulchri in Jherosolimis in cujus honore et memoria saepedicta ecclesia fuit fundata. Joannes ergo primus prefuit annis triginta qui obiit anno Domini millesimo centesimo quadragesimo sexto, cui successit Leothardus annis decem et septem, post quem Arnulphus annis novem, deinde Wescelinus per annos viginti quatuor tenuit prioratum et eum postmodum resignavit, et in Castris (4)

(1) 7 Canonicum D.

(2) Voici en quels termes il est parlé de ce personnage dans un passage d'Albéric de Troisfontaines, *ad ann.* 1256, qui émane aussi de Maurice : Quarto kalendas aprilis, quod eodem anno in vigilia pasche accidit, obiit domnus Alexander primus abbas nostre ecclesie Novi Monasterii Leodiensis dyocesis et in medio choro traditus sepulture cum honore anno administrationis sue 28; fuit hic vir laudabilis vite, formâ decorus et magne pulehritudinis cujus temporibus floruit ecclesia tam in personis quam in rebus temporalibus. Postea facta electione divisa est ecclesia, sed tandem per honestos viros Hermannus ejus consanguineus abbas constituitur circa festum sancti Johannis.

(3) Sustensi A sustensi corrigé en supradicta C sua Albéric de Troisfontaines.

(4) Ad Castra D.

se transtulit, ubi et sepultus jacet, post aliquot intervallum temporis quidam Renerus de Genefia prioratum ab Alberto de Kuck (1) episcopo mediante pecunia extorsit et tres menses tenuit, quibus expletis, linguam suam ut dicitur comedit. Eodem anno circa Pascha factus est prior (2) vir venerabilis concanonicus sancti Egidii de Publico monte, quondam canonicus sancti Lamberti mensibus septem deinde electus est magister Renerus phisicus natione Hoiensis qui annis fere duodecim tenuit (3) cui successit Alexander primus abbas, de quo ante fit mentio, qui (4) omnes supradicti priores sive praepositi eandem sedem habebant in generali synodo, quam modo habent abbates, excepto quod baculum pastorem non tenebant.

### § 5.

Le texte qui suit contient l'histoire de la translation des restes de Pierre l'Ermite, qui fut faite le 15 octobre 1242 par l'abbé Hermann. Cette translation nous est déjà connue par la pièce n° I, et aussi par une note marginale de Gilles d'Orval, mais la narration que voici, outre qu'elle corrobore la précédente sur tous les points (5), a le grand avantage de nous décrire la scène avec des détails inédits qui lui donnent de la couleur et de la vie.

Il m'a fallu bien du temps avant d'être fixé sur la provenance de ce texte, qui ne se trouve ni dans Gilles

(1) Kuch A et C.

(2) Prior Franco vir nobilis, *Albéric de Troisfontaines*.

(3) Ici finit D.

(4) Domini B.

(5) Il n'y a qu'une légère dissidence en ce qui concerne la date, que l fixe au 15 des calendes de novembre, tandis que V donne le 17. C'est V qui donne la date exacte, tandis que dans I on aura gardé le chiffre de l'indiction.

d'Orval, ni dans Albéric de Troisfontaines. Le P. d'Oultreman l'avait connu et l'avait utilisé dans sa vie de Pierre l'Ermite, mais sans le citer; aussi les renseignements qu'il lui a empruntés ont-ils été frappés de suspicion par M. Hagenmayer. Le P. Stephani, au XVII<sup>e</sup> siècle, l'avait connu aussi, et l'avait reproduit textuellement dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire monastique*, mais cet ouvrage était resté inédit jusqu'à nos jours, et la publicité restreinte qu'il doit à l'édition faite par les soins des *Bibliophiles liégeois* n'avait guère servi à le faire connaître (1). J'en ignorais donc entièrement l'existence, lorsque je mis d'abord la main sur le fragment qui en est conservé dans B, et qui m'inspira un vif regret de ne pas posséder le tout. Je le découvris ensuite dans C, où il est conservé en entier, puis dans D, où il est perdu au milieu de notes nécrologiques. D n'étant qu'une copie de l'obituaire original, conservé à l'Institut archéologique liégeois, je cherchai mon texte dans celui-ci, et j'eus enfin la satisfaction de le trouver consigné, d'une belle écriture du XIII<sup>e</sup> siècle, en marge de la notice nécrologique consacrée à Pierre l'Ermite sous le XVII<sup>e</sup> kal. novembr., f. 90 r. J'avais bien le droit, après cela, de me croire en possession d'un document inédit, lorsqu'en feuilletant pour un autre objet le tome I<sup>er</sup> du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, je le découvris caché dans les notes d'une fastidieuse élucubration de M. Grandgagnage intitulée : *Wallonade* (2). Le hasard me fit retrouver un peu plus tard le même texte dans la *Revue nationale de*

(1) *O. c.*, t. J, p. 77.

(2) *O. c.*, p. 307 (année 1852).

*Belgique*, où le même auteur lui avait donné, douze ans auparavant, une publicité non moins stérile. Grâce à cette manie de loger dans des travaux de vulgarisation des textes destinés aux seuls érudits, les deux impressions de notre document étaient restées inconnues de tous ceux qui, depuis lors, ont traité l'histoire de Pierre l'Ermite : M. Hagenmayer lui-même, dont les recherches ont été très consciencieuses, n'en a pas eu connaissance. Il y avait donc lieu, à ce qu'il m'a semblé, de le tirer de l'ombre où il était comme enfoui pour le remettre ici, à sa vraie place, dans un recueil complet des notices historiques rédigées à Neufmoustier.

Anno dominice incarnationis MCCXLII indictione xv, xvii kalendas novembris Hermannus abbas secundus totusque hujus ecclesie conventus divino usi consilio transtulerunt reliquias domni Petri venerabilis sacerdotis dicti hermite a loco extra ecclesiam silicet a stilicidio ipsius templi versus australem plagam contra altare beati Stephani prothomartiris ubi olim causa humilitatis in sarcophago lapideo tumba marmorea desuper constructa decenter humate fuerant, et in cripta ejusdem ecclesie ante altare apostolorum Philippi et Jacobi cum missarum sollempniis pulsantibus signis abbate et priore exequias peragentibus cum calice plumbeo vini meri pleno in signum sacerdotii ut mos est aposito honorifice traduntur sepulture. Evolutis enim a die obitus sui annis ferme CXXX. Cumque ut prediximus rite (1) venerabilis Petri a quodam sacerdote de tumulo levarentur reliquie abbate et

(1) Le ms. porte *vite*, fait intéressant parce qu'il trahit la main d'un copiste, et écarte par conséquent la probabilité que la note soit de la main de Maurice lui-même.



conventu circumstantibus inventum est caput admodum monachi tonsuram habens clericalem atque crines canos et erispos circa coronam habundanter aspersos. Sed et cilicium ut credimus de pilis camelorum contextum circa lumbos inventum est ut ipse cum esset in carne tanquam fidelis servus et prudens quem constituit Dominus super familiam suam non immemor fuit illius precepti Domini dicentis : sint lumbi vestri precincti.

Écrit d'une main du XIII<sup>e</sup> siècle en marge de la notice du *XVII kal. novemb.*, dans le manuscrit original de l'obituaire de Neufmoustier, f. 90.

## § 6.

*Conclusion.*

Toutes les notices sur Pierre l'Ermite et sur Neufmoustier qui se trouvent dans la chronique de Gilles d'Orval et dans celle d'Albéric de Troisfontaines sont l'œuvre du chanoine Maurice. Nous savons qu'il a inscrit ou fait inscrire les unes en marge du manuscrit autographe de Gilles, qui lui avait été communiqué par l'auteur lui-même avec prière de le reviser. Il est probable, bien que la disparition de l'autographe d'Albéric ne nous permette pas d'être aussi affirmatif en ce qui le concerne, qu'il a fait de même pour l'œuvre de ce dernier chroniqueur. Au surplus, il ne paraît pas avoir gardé copie des notes qu'il a ainsi ajoutées à ces deux chroniques. Ce sont les moines de Neufmoustier qui, plus tard, désireux de reconstituer l'histoire de leur abbaye, ont recopié dans Gilles et dans Albéric les additions de Maurice. Ces copies ont dû être exécutées par eux d'assez bonne heure, peut-être dès le XIV<sup>e</sup> siècle, puisque le registre du XVII<sup>e</sup>, qui les contient, les a em-

pruntées lui-même à un manuscrit antérieur à celui du XV<sup>e</sup> siècle, que nous possédons. Dans tous les cas, au moment où furent faites pour la première fois ces copies, nul ne se doutait plus à Neufmoustier de leur véritable auteur. Maurice n'avait pas recherché la réputation d'historiographe : elle ne lui fut pas départie non plus, et son propre monastère a oublié de bonne heure ce qu'il lui devait.

